



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le huit novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le trente-et-un octobre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

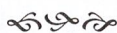
Absent avec procuration : ./.

Absent excusé : ./.

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	11
Nombre de votants :	11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel,

Était excusée : Manon TURPIN, service communication



13. Objet : Création d'une voie verte à Cattenom-Bords de Moselle - Demande de subvention au Programme DETR/DSIL 2023

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2022 adoptant le schéma directeur cyclable de la CCCE dont l'objet est de créer un réseau structurant, continu et sécurisé permettant de mailler toutes les Communes du territoire, dans un délai de 15 ans,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 28 juin 2022 adoptant le règlement de mise en œuvre du schéma directeur cyclable de la CCCE. Celui-ci répond à la double préoccupation d'efficacité (en termes de coût et de calendrier) et d'équité entre Communes. Plusieurs tracés ont déjà été lancés en 2022. D'autres ont été identifiés pour l'année 2023, dont la création d'une voie verte à Cattenom.

Les travaux ont pour objectifs de sécuriser et de faciliter les liaisons entre le centre-ville de Cattenom et les quartiers périphériques du stade et des bords de Moselle. Ils doivent notamment permettre d'améliorer l'accès cyclable et de désenclaver les équipements ludiques ou sportifs situés hors agglomération, à proximité du stade de Cattenom (aire de jeu, parcours de santé, tennis club).

En vue de la programmation 2023 des subventions DETR/DSIL, M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Thionville souhaite connaître les projets d'investissement de la CCCE pour lesquels une intervention financière serait sollicitée à hauteur de 40 % sur le montant prévisionnel des opérations.

Au regard des projets éligibles, la CCCE a donc constitué un dossier de demande de subvention pour la création d'une voie verte à Cattenom, à déposer auprès des services de l'État,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le Président à solliciter la subvention de l'État dans le cadre de la DETR/DSIL 2023 pour le projet de création de voie verte à Cattenom, selon le plan de financement ci-après,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents et lui donner tous pouvoirs pour diligenter les procédures nécessaires à la bonne constitution de ce dossier.

Il est précisé que la part non-subventionnée sera financée par les fonds propres de la Communauté de Communes.

Objet	Coût de l'opération HT	Autofinancement CCCE HT	DETR 2023
Création d'une voie verte à Cattenom - Bords de Moselle	42 625 € 100%	25 575 € 60%	17 050 € 40%

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 9 novembre 2022
Le Président,
Michel PAQUET

Certifiée exécutoire le : 16/11/2022 Le Président

Publiée le : 16/11/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 16/11/2022

